



Dans cette Newsletter:

PV de l'Assemblée Générale d'UPPsy-BUPsy du 15/12/2018:

- *Présents et procurations*
- *Approbation du PV de l'AG de 31/01/2018*
- *ROI et cotisations*
- *Divers*

Présents et procurations

Présents: Paul Kestemont, Martine Vermeyleen, Jacqueline Colot, Chantal Hanquet, Tania Schuddinck

Excusés: Dries Roelandts, Agnès Bressolette, Claudia Ucros, Jean Florence

Procurations: Dries Roelandts, Claudia Ucros, Daniëlle Lieber

Approbation du PV de l'AG 31/01/2018

La présidente relit et explique en détail le compte rendu de la précédente Assemblée Générale. Le compte rendu est actualisé. Quelques remarques en lien avec des faits qui se sont produits après cette AG et qui ont été inclus sur le site sont intégrées dans celui-ci. Il a été tenu compte d'informations complémentaires découlant de ces informations datant de janvier 2018.

Le compte rendu a été approuvé (8/8).

ROI

Le président lit le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur ROI et les changements introduits dans l'ancien ROI. Les changements proposés par le Conseil d'Administration sont votés et approuvés par 8/8 voix présentes et représentées.

On vote qu'on maintient le prix actuel de la cotisation à 30 euros (6/8) et on va expliquer pourquoi on utilise la cotisation eg.



- Payer des cotisations à d'autres associations (l'UCM Union des Classes Moyennes ou l'UNPLIB Union Nationale des professions libérales pour défendre la profession) – Brigitte Delbroucq chez l'UCM. Paul fait la démarche.
- Frais de secrétariat professionnel et location de locaux pourrait être pris en charge par Mélissa Chavana, secrétaire de l'ABP à Brugmann - Jette.
- Soutenir les candidats aux élections à la Commission des Psychologues (3 candidats possibles)
- Frais pour la représentante au bureau de la Commission des Psychologues
- Frais de modifications pour le Site Web
- Frais de publicité eg. Roll-up, présentation d'UPPsy-BUPsy aux universités

DIVERS

Certains points du compte rendu de la dernière AG nécessitent un développement car ils ont évolué.

Législation.

Deux recours ont été introduits au conseil d'état concernant la composition du Conseil Fédéral, ils n'ont pas été clôturés avec succès. Martine va demander à Bourtembourg si peut-on clôturer ?

Concernant la psychothérapie au niveau Européen, Paul Kestemont signale que 5 pays reconnaissent la psychothérapie comme profession autonome, 10 pays ne la reconnaissent pas comme autonome.

Commission des Psychologues.

Concernant la Commission des Psychologues ComPsy, Martine Vermeylen rappelle que notre code déontologie a été corrigé selon les remarques faites par APPSY et UPPSY-BUPSY. Il a été publié sur le site de la ComPsy malgré une erreur informatique qui a été corrigée ensuite.

Les mandats de Paul et Martine (suppléant et effective sont switchés). Les places de Philippe Defossez et Violaine De Clerck restent fixées car aucun changement n'est possible selon le cabinet Ducarme.

Plenaire de la Compsy.

- A peur de splitter entre les psychologues cliniciens et les autres.
- VVKP et FBP ont écrit au cabinet Ducarme pour exprimer qu'ils ne sont pas d'accord avec la proposition de loi modifiant la Commission des Psychologues. Le renouvellement des représentants était prévu pour fin 2019. Quid ?



- Des réunions entre associations sont prévues à la Com Psy sur les thèmes suivants :
 - Quid des 4 secteurs de la psychologie ?
 - La déontologie et notamment le secret professionnel partagé dans le travail de réseau
 - Défense des professionnels par les associations de la profession et par la Com Psy : les missions communes et spécifiques à chaque structure.
 - Selon F. Martens, certains psychologues se présenteraient comme des sous-médecins
 - Selon M. Vermeylen, il ne faut pas diviser les psychologues
 - Selon Johan Parisse, Président de Apto, psychologues du travail, il y aurait des – expert clinique – non-clinique au Conseil Fédéral.

Conseil Fédérale.

Groupe de réflexion sur l'implémentation de la psychothérapie et de la psychologie clinique, seulement des réflexions, pas de décisions.

- On part de la loi. Des termes demandent à être définis.
- Réflexion fédérale concerne le visa, mais cela deviendra régional et communautaire.
- Trajet de soins 1ère ligne, 2ème ligne. On estime que la 1ère ligne doit être plus formée que la 2ème ligne. Même si pour KCE, la 1 ligne doit s'occuper des cas pas trop complexes. Sur le terrain, les pys 1ère ligne peuvent avoir encore des situations plus complexes (ex. Salles d'urgences, mais c'est 2ème ligne plus spécialisée qui doit intervenir). Ils ne doivent pas être moins formés.
- Paul va envoyer le document sur les réflexions
- Le travail du psychologue clinicien devient interdisciplinaire et fait partie des professions de soins de santé donc bio-psycho-sociale.
- Groupe de travail sur les stages + pratique supervisée.

Pleniaire du Conseil Fédérale.

- Le visa relève du fédéral (3 ans de pratique), l'agrément vient du régional – c'est facile pour ceux qui travaillent déjà maintenant. Pour les jeunes diplômés, il faut un stage d'environ 1000 heures et passer par une commission après une année. Le visa devrait être obtenu après cela. Il faut une pratique supervisée pour l'agrément.
- Qu'est-ce qui est clinique et non-clinique en psychologie (les psychologues de l'organisation et travail ont peur que leur travail soit considéré comme exercice illégal, ils ont écrit aux Ministres)
- On parle plus de care (soins et accompagnement) que de cure (traitement) et le rétablissement ?



Réunion sur les projets M. De Block de Psy de 1ère ligne.

- Les psychologues feraient partie de la fonction 1 accueil, prévention, consultation et traitement non spécialisés.
- Une association de Médecins généralistes a écrit un livre noir sur la santé mentale à Bruxelles où ils se plaignent du manque d'interdisciplinarité en santé mentale. Ils souhaitent travailler davantage avec les psys notamment en maison médicale.
- Mme de Block dit que les psychologues doivent travailler avec eux, c'est pour cela qu'elle veut un remboursement sur prescription médicale. Les hôpitaux responsables des budgets fédéraux pour la santé mentale (Titeca pour Bruxelles) vont recevoir les enveloppes régionales. Les hôpitaux vont rembourser les prestations des psychologues sur base des documents remplis après chaque prestation (4 séances maximum, renouvelable une seule fois). Les mutualités ne sont pas affectées par ces changements et continuent les remboursements partiels.
- Koen Lowet serait invité comme représentant de tous les psychologues. Il faudrait intervenir à l'INAMI en tant qu'association professionnelle afin de faire entendre notre position.